510121

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1.

DOCUMENT 8 Bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION.**

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur base d'un dossier pédagogique / réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation.

1. La présente proposition émane du
   Directeur de l'Institut de la Communauté française
   Etienne SCHMITZ

   et se rapporte à l'établissement suivant :

   dénomination : I.E.P.S.C.F. NAMUR-GESVES
   adresse complète : Place de l'Ecole des Cadets 6
   5000 NAMUR

   date et signature
   du chef d'établissement de la C.F.
   16.01.1996

   n° de matricule : 9.236.042
   n° de téléphone : 081/22.29.03 - Fax.: 081/22.85.87

2. Transmis par le réseau en date du : 29 janvier 1996
   COMMUNAUTE FRANCAISE

3. Intitulé de l'unité de formation :

   code : 353 001 UNEA.

GARNISSAGE - NIVEAU 2

4. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n°1 de 1 page

5. Capacités préalables requises : repris en annexe n°2 de 1 page

6. Classement de l'unité de formation :

   O [1] enseignement secondaire degré **transition** [1] inférieur [1] ~~qualification~~ [1] ~~**supérieur**~~ [1]

   O [1] Catégorie de l'~~enseignement supérieur de type court~~

   O [1] Catégorie de l'~~enseignement supérieur de type long~~

7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement.
   repris en annexe n° 3 de 1 page

8. Programme de(des) cours repris en annexe n° 4 de 2 pages

9. Fixation des capacités terminales repris en annexe n° 5 de 1 page

10. Profil du (des) chargé(s) de cours repris en annexe n° 6 de 1 page

Code de l'unité de formation :
353002U11E1.

11. Horaire de l' unité de formation :

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Technologie du garnissage	.....CT.....	...J....	.....30.....
Travaux pratiques et méthode de travail	.....PP.....	...C...	.....190.....
2. Part d'autonomie			.....20.....
	Total des périodes		.....240 .....

---

12. Réservé au Service d'Inspection

a. Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique (annexe(s) éventuelle(s):

Manque l'annexe 1. A l'annexe 3 je suggère de mettre à 12 personnes

Le 3/02/1996

J. Duez

Remarques rencontrées

Le 13/02/1996

J. Duez

b. Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~ (1)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. COLLINET
INSP. COORD.

Date : .....

Signature : .....15 FEV. 1996.....

ANNEXE 1
FINALITES :

GARNISSAGE - NIVEAU 2

1. FINALITES GENERALES

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité doit

1.1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.

1.2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2. FINALITES PARTICULIERES

2.1. Acquérir une autonomie de travail progressive de manière à pouvoir prévoir et exécuter seul différents travaux de restauration et de garnissage.

2.2. Développer les techniques et connaissances nécessaires à l'utilisation de l'ensemble des opérations qui permettent la restauration et le garnissage de sièges de style et contemporains.

2.3. Développer des attitudes :
- de soin;
- de précision;
- d'ordre;
- de sécurité.

2.4. Former un artisan caractérisé par son savoir-faire en restauration et garnissage de sièges de style et contemporains.

document 8bis
Date : 16.01.1996

ANNEXE 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES :

GARNISSAGE - NIVEAU 2

L'étudiant doit être capable de :

- choisir l'outillage nécessaire au travail à réaliser;
- choisir la matière première nécessaire au travail à réaliser;
- garnir différents sièges en tenant compte des contraintes techniques, esthétiques et économiques.

Titres pouvant en tenir lieu

- Attestation de réussite de l'U.F. INITIATION AU GARNISSAGE (code : 35 30 01 U 11 E)

ANNEXE 3

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR
LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT :

GARNISSAGE - NIVEAU 2

Il est recommandé d'organiser des groupes d'un maximum de 12 personnes pour les travaux pratiques.

ANNEXE 4

PROGRAMME DE (DES) COURS :

GARNISSAGE - NIVEAU 2

A l'issue de la formation, l'étudiant sera capable de:

1. TECHNOLOGIE DU GARNISSAGE

1.1. Habiller des sièges
- effectuer le choix du tissu en tenant compte des critères de style et de l'esthétique;
- poser le tissu;
- confectionner des housses;
- confectionner les coussins;
- réaliser des rembourrages.

1.2. Etudier la réalisation des plans de coupe des tissus unis:
- effectuer le choix des tissus en tenant compte des critères de style et de l'esthétique;
- connaître la nomenclature des termes de coupe et les signes conventionnels;
- effectuer le relevé des dimensions et le tracé technique des éléments à garnir : fond, dossier, manchettes, ...;
- déterminer le métrage nécessaire pour le travail à effectuer.

1.3. Différencier les types de dossier :
- à pelote piquée,
- à cuvette;
- à ressorts;
- en sifflet;
- ...

1.4. Différencier les types de manchettes :
- piquées;
- haricots;
- cylindriques;
- à crosse.

1.5. Maîtriser les principes pour réaliser à la machine à coudre des coutures simples.

1.6. Maîtriser la mise en gris et la mise en blanc et la pose du tissu d'une bergère.

1.7. Maîtriser la mise en gris et la mise en blanc et la pose du tissu d'un fauteuil "crapaud".

1.7. Maîtriser la mise en gris et la mise en blanc et la pose du tissu d'un fauteuil "club".

ANNEXE 4 / 2

PROGRAMME DE (DES) COURS :

GARNISSAGE - NIVEAU 2

2. TRAVAUX PRATIQUES ET METHODE DE TRAVAIL

2.1. Réaliser la garniture d'un fauteuil "cabriolet" ou "à la reine".
2.2. Réaliser la garniture d'une bergère "en cabriolet", "à la reine" ou "à oreilles" avec la confection d'un coussin en duvet, ou d'une chauffeuse contemporaine.

document 8bis
Date : 16.01.1996

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES :

GARNISSAGE - NIVEAU 2

A l'issue de l'unité de formation, l'étudiant sera capable :

- d'effectuer un choix adéquat des matières premières et de l'outillage à employer pour réaliser le travail;

- d'utiliser les techniques de restauration et de garnissage "à l'ancienne" de sièges de style;

- de réaliser la garniture complète d'un siège de style ou contemporain, tel que précisé à l'annexe 4 point 2.

Dans les critères de qualité, le professeur tiendra compte aussi

- de la précision apportée à la réalisation
- du soin
- de l'ordre
- du sens du goût
- de l'esthétique
- de la rapidité d'exécution
- du respect des consignes de sécurité

A l'issue de l'unité de formation, l'étudiant maîtrisera l'ensemble des compétences précitées en produisant une réalisation complète d'un siège qui soit **commercialisable**.

document 8bis
Date : 16.01.1996

ANNEXE 6

PROFIL DU/DES CHARGE(S) DE COURS :

GARNISSAGE - NIVEAU 2

Le chargé de cours sera un enseignant.

DOSSIERS PEDAGOGIQUES DE REGIME 1 - DOSSIER NO 51018 LE 30 JAN 96

OBJET : COPIE INTERNE DE L'ACCUSE DE RECEPTION
----- DOSSIER RECU A L'ADMINISTRATION LE 30/ 1/96 - OUVERTURE AU PLUS TOT LE 24/ 2/96
DATE D'APPLICATION PREVUE LE
ECOLE : 9236042 CF NAMUR,GESVES
PLACE DE L'ECOLE DES CADETS,6
5000 NAMUR

NO. DOSSIER	LIBELLE ABREGE / PERIODES : TOTAL	BASE	AUTON.	ST.EL	ST.PROF	CLAS.
51018 U	GARNISSAGE - NIVEAU 2	240	220	20	0	0 ESIT

Code : 353002.4 11.E1 Orientation : . . . .: .....

P.O
Nicole Schets
Conseillère adjointe f.f.

ZONE RESERVEE A L'ADMINISTRATION :
DEPOT DOSSIER A L'INSPECTION : 30/-01-1996 RETOUR DE L'INSPECTION : . . / . . / . .

ZONE RESERVEE A L'INSPECTION :
RECEPTION A L'INSPECTION : 30/01/96. INSPECTEUR : Jousieux. Dupez
ENVOI INSPECTEUR : 31/01/96. RETOUR SOUHAITE : 14/02/92 EFFECTIF : 06/02/96

RENVOI INSPECTEUR (RETOUR IMMEDIAT) : 12/02/96,
CONCILIATION : DOSSIER TRANSMIS LE : 09/02/96. RETOUR LE : 12/02/96

14.02 96.

RENVOI DU DOSSIER A L'ADMINISTRATION LE : 15/FEV./1996

Jousieux Dalez
Revu par le 14/2/96

DP.